



Je veux annuler mon inscription au camp d'été

Les vacances approchent à grands pas et Romain n'a plus du tout envie d'aller au camp de skate qui se donnera près de chez lui cet été.

Lors des inscriptions en avril dernier, l'idée lui plaisait, mais, depuis qu'il a su que ses amis Robin et Mathis n'y seraient pas, il a de moins en moins d'intérêt.

Il en a parlé à ses parents, mais ceux-ci exigent qu'il aille à son camp de skate sous prétexte que tout est déjà payé et qu'ils ne pourront pas être remboursés.

Est-ce exact?

Tout d'abord, il est important de savoir que les camps de jour doivent respecter la [Loi sur la protection du consommateur](#).

Dans la situation de Romain, comme il désire annuler sa participation avant même le début du camp, ses parents pourraient procéder à l'annulation et obtenir un remboursement complet, et ce, sans payer de pénalités ou de frais supplémentaires car aucun service n'a été rendu.

La situation serait cependant différente si les parents de Romain demandaient l'annulation alors que le camp a débuté. Dans ce cas, ils auraient à payer le coût des services déjà rendus. De plus, une pénalité pourrait s'appliquer, comme prévu à la *Loi sur la protection du consommateur*. En effet, cette pénalité correspond à la plus petite de ces deux sommes : 50 \$ ou 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.

Pour annuler l'inscription de leur enfant, les parents devront transmettre le formulaire de résiliation qui était joint au contrat pour le camp ou envoyer un avis écrit.

Finalement, il est bon de retenir que la *Loi sur la protection du consommateur* s'applique également pour les écoles de danse, de ski, de soccer...

Pour obtenir les coordonnées de votre bureau, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant : www.aidejuridique.quebec.

N'hésitez pas à faire évaluer votre admissibilité à l'aide juridique en prenant un rendez-vous dans l'un des bureaux d'aide juridique situés près de chez vous. Vous pouvez aussi vérifier votre admissibilité en ligne [ici](#).

Texte original de
M^e Gitane Smith
Bureau d'aide juridique de
Jonquière

[Pour nous joindre](#)

AIDE JURIDIQUE
DU QUÉBEC



aidejuridique.quebec

* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.